



PROVINCE DE QUÉBEC

Aux contribuables de la susdite ville

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Ville de Brownsburg-Chatham,

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par madame Nathalie Derouin, trésorière, que le rôle de perception pour l'année 2020 est déposé à son bureau et les comptes de taxes seront postés en conformité avec l'article 503 de la *Loi sur les Cités et Villes* et l'article 81 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

La perception des taxes sera effectuée aux dates, aux heures et des différentes façons suivantes :

1 ^{er} versement :	18 mars 2020
2 ^{ième} versement :	15 mai 2020
3 ^{ième} versement :	16 juillet 2020
4 ^{ième} versement :	22 octobre 2020

Du lundi au jeudi entre 8 h et 12 h et de 13 h et 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 13 h.

Par paiement direct (interac), service disponible au comptoir de l'Hôtel de Ville, par chèque ou aux comptoirs des Caisses populaires Desjardins ainsi que dans les institutions financières participantes.

Important :

Tout compte de taxes dont le total est égal ou supérieur à 300 \$ est payable en 4 versements égaux.

Prenez note qu'il n'y a plus d'émission systématique de reçus.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 3^e jour du mois de février de l'an 2020.

La Trésorière,

Madame Nathalie Derouin, OMA